

Envoyé en préfecture le 21/01/2020

Reçu en préfecture le 21/01/2020

DES DÉLI Affiché le 23/01/2020

SLO

REGISTRE DES DÉLIBATIONE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE

DU CONSEIL COMM UD : 038-200040111-20200120-20__03-DE

Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DELIBERATION N° 20_03

OBJET: JEUNESSE: DEMANDE SUBVENTION CD38 - ACTIONS ANIMATION DE PREVENTION

L'an deux mille vingt, le 16 janvier à 19 heures,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation: 9 janvier 2020

Nombre de Conseillers :	Présents les délégués avec voix délibérative :
	Denis SEJOURNE, Pierre BAFFERT (Entre-deux-Guiers); Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-
En exercice : 36	Vieux); Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON (Miribel les Echelles); Jean-Pierre ZURDO (Saint-
Présents : 24	Christophe la Grotte); Nicole VERARD, Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers); Patrick FALCON,
Votants : 28	Martine MACHON, Gérard ARBOR (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre de
	Chartreuse); Jean Louis MONIN, Cédric MOREL, Christiane MOLLARET, Christian ALLEGRET, Bertrand
	PICHON-MARTIN, Céline BOURSIER, Jean-Claude SARTER (Saint-Laurent-du-Pont) ; Jean Paul PETIT
	(Saint- Pierre d'Entremont 38); Louis BOCCHINO (Saint-Pierre d'Entremont 73); Denis BLANQUET,
<u>Résultat du vote</u> :	Olivier RICARD (Saint-Thibaud de Couz)
Pour : 28	Pouvoirs :
Contre: 0	Christel COLLOMB à Pierre BAFFERT, Stéphane GUSMEROLI à Dominique CABROL, Bruno GUIOL à
Abstention: 0	Gilles PERIER MUZET, Nathalie HENNER à Céline BOURSIER

CONSIDERANT la compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT la mission du PAJ auprès du public 12/25 ans, au titre de laquelle le PAJ mène des actions d'animation de prévention depuis de nombreuses années,

CONSIDERANT la délibération en date du 9 mai 2019 autorisant la signature de la convention tripartite pour l'année 2019 entre le CD38, le PAJ et la Communauté de communes. Cette convention flèche le soutien du Département et de la Communauté sur les actions d'animation de prévention menées par le PAJ,

CONSIDERANT la nécessité de renouveler la demande de soutien auprès du Département de l'Isère pour l'année 2020, concernant les actions d'animation de prévention, dans le cadre du « Rapport d'orientation relatif à l'animation de prévention », établi en novembre 2018,

CONSIDERANT le budget prévisionnel établi par le PAJ sur cette action et la demande renouvelée à hauteur de 22 683€,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ.

- **SOLLICITE** le Département de l'Isère pour le renouvellement en 2020 du soutien du Département aux actions d'animation de prévention portées par le PAJ,
- AUTORISE le Président à signer la convention tripartite 2020 qui sera renouvelée entre le CD38, le PAJ et la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Publié, notifié et transmis en Préfecture Le 20 ianvier 2020. Le Président,
Denis SEJOURNE.